

CONCOURS PHOTO HORS JEUX

Révétons les enjeux !

THÈME DU CONCOURS (ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO)

«HORS* JEUX, REVELONS LES ENJEUX ! » est le thème retenu par le CAUE de Martinique pour l'édition 2024 de son concours photo.

*Hors : Loc. prépositive, en dehors de, à l'extérieur de, au-delà, excepté, hormis, sauf

Cette année marquée par des compétitions sportives internationales, tels les jeux olympiques et de grands rendez-vous martiniquais, est l'opportunité d'interroger nos usages et appropriations, dans ces lieux destinés au sport, mais pas seulement !

Ces lieux de pratique du sport, qu'ils soient formels ou informels ; bâtis ou naturels ; ouverts ou fermés ; publics ou privés, accueillent des interactions sociales, de la culture, de la politique et de l'économie. Nous y vivons des émotions individuelles et collectives qui fabriquent nos mémoires et nous construisent.

Ici, est la mission du CAUE de Martinique : valoriser, faire connaître et comprendre les enjeux du territoire et ses spécificités pour mieux sensibiliser à notre culture d'habiter, à un cadre de vie de qualité.

Les participants sont ici invités à proposer leur témoignage et leur perception, à capturer les multiples appropriations qui nous ressemblent, une victoire, une défaite, un dépassement de soi, une émotion, une ambiance, une rencontre, un cornet de « pistaches » ou un sinobol !

Chaque Participant peut proposer 3 photographies maximum sur toute la durée du concours. Les photos peuvent être transmises à des moments différents, tant qu'elles respectent les dates et heures limites du concours.

Le Participant devra inscrire sa/ses participation(s) dans au moins une des thématiques suivantes :

- o Architecture
- o Sports et jeux
- o Usages et traditions
- o Culture
- o Autour du sport
- o Evènements
- o Métiers
- o Economie
- o Politique
- o Nouvelles tendances
- o Décalé/original
- o Détails
- o Autre

Il pourra également proposer de nouvelles thématiques. Les photos seront jugées selon les critères suivants :

- Le respect de la thématique
- La pertinence de la photographie par rapport au sujet du concours,
- L'originalité de la photographie,
- L'esthétique
- L'intérêt artistique
- La composition
- La maîtrise de la technique

Le texte accompagnant la photographie sera jugé selon les critères suivants :

- L'originalité
- Le style et l'audace
- La pertinence vis-à-vis de l'image

Ce concours est destiné aux résidents du Territoire Martiniquais et s'adresse aux amateurs de photographie. Les photographies proposées pour ce concours devront obligatoirement être prises en Martinique et postérieures à juillet 2020.

À PROPOS

Le CAUE de Martinique a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage (loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, article 7) et assure des missions de conseil, de sensibilisation et de formation auprès de différents publics (collectivités, particuliers, scolaires, grand public...).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CAUE DE MARTINIQUE

31 Avenue Pasteur
97200 Fort-de-france

Courriel : concours@caue-martinique.Com